



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2007-05-84 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Habitations en rangée - servitudes ou droits de passage**

L'article 47 du Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre est abrogé.

Adopté le 15 janvier 2007

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Jean Marion

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Jean Marion, assistant greffier

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 FÉVRIER 2007**